



Eurométropole de Strasbourg

1 Parc de l'Etoile

67076 Strasbourg Cedex

Tél : 03 68 98 51 19

www.strasbourg.eu/commande-publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N° d'affaire : 25EMS0005

**Marché de fournitures et de services pour la gestion
du trafic et la sécurité Routière sur l'Eurométropole
de Strasbourg**

**Date et heure limites de réception des offres :
mardi 04 mars 2025 à 12:00**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Marché de fournitures et de services pour la gestion du trafic et la sécurité Routière sur l'Eurométropole de Strasbourg
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisations de prestations similaires.....	5
1.7 - Renouvellement.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	5
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes (uniquement pour le lot 1).....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"	9
6.2 - Transmission électronique	9
6.3 - Transmission sous support papier	11
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres	11
7.3 - Suite à donner à la consultation	15
8 - Renseignements complémentaires.....	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	15
8.2 - Procédures de recours	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'affaire :

25EMS005 - Marché de fournitures et de services pour la gestion du trafic et la sécurité Routière sur l'Eurométropole de Strasbourg

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
67000 Strasbourg

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Marché de fourniture d'armoires de commandes pour les carrefours à feux
02	Marché de modification du logiciel de gestion du trafic de l'Eurométropole de Strasbourg

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	35262000-8	Équipement de signalisation de carrefour
02	72212600-5	Services de développement de logiciels de bases de données et de logiciels d'exploitation

1.6 - Réalisation de prestations similaires (uniquement pour le lot 2)

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la collectivité souhaite promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de la commande publique. À cet effet, vous êtes invités à renseigner un questionnaire à vertu pédagogique en cliquant sur le lien suivant : <https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr>

Ce questionnaire n'est à ce jour pas obligatoire et ne fera pas l'objet d'une notation dans le cadre de l'analyse comparative des offres. Il matérialise l'ambition de l'Eurométropole de Strasbourg de voir progresser la prise en compte de ce sujet sur son territoire et dans les pratiques de ses partenaires. À terme, la collectivité est susceptible de renforcer ses exigences en matière d'égalité professionnelle dans ses marchés et pourrait conditionner l'attribution d'une partie de ses marchés au respect de certaines exigences en matière d'égalité professionnelle. Le présent questionnaire est une première étape de cette démarche. Il est souhaitable que le questionnaire soit rempli par des personnes qui ont la maîtrise du sujet « égalité professionnelle ».

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la collectivité

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe, le guide pratique relatif à la dématérialisation
- L'acte d'engagement (AE) par lot et son annexe RGPD
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe « contrat RGPD »
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot et ses annexes :

Pour le lot 1 :

- *Annexe 1_1_Diagramme 0453_C16_S102_PFO*
- *Annexe 1_2_Diagramme 0453_C16_S102_PF1*
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot
- Le questionnaire environnemental (pour le lot 2)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) par lot

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraîne l'irrégularité de l'offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP_DUME_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.

- **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat**

Il s'agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l'acheteur), il n'a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement.

Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre.

Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) par lot, et son annexe RGPD. La signature électronique est recommandée dès le dépôt de l'offre.	Oui
Le formulaire de sous-traitance (DC4), le cas échéant	Oui
Le questionnaire environnemental (pour le lot 2)	Non
Le mémoire technique et environnemental (pour le lot 1)	Non
Le mémoire technique (pour le lot 2)	Non
Un bordereau de prix unitaires (BPU) par lot	Non
Le catalogue des prix du fournisseur (pour le lot 1)	Non
Les fiches techniques (pour le lot 1)	Non
Un détail quantitatif estimatif (DQE) par lot, <u>en format EXCEL</u>	Non
Les CV de l'équipe dédiée au marché (pour le lot 2)	Non

Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l'acte d'engagement :

- Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l'établissement du soumissionnaire.
- Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l'offre. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres sauf si le pli remis après le pli initial constitue un envoi complémentaire, c'est-à-dire un document non compris dans le premier pli. Les candidats peuvent transmettre un pli complémentaire après leur premier dépôt.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. **Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.**

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes (uniquement pour le lot 1)

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Les candidats devront faire parvenir à l'adresse suivante les échantillons demandés :

Eurométropole de Strasbourg

Centre administratif Service Achats et commande publique - Niveau 2

1 Parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg

Ces échantillons devront être remis avant la date et heure limite de dépôt des plis.

il est demandé de fournir :

- Un contrôleur de carrefour 24 LF complet sur son châssis.
- Une armoire 1m45 en aluminium avec son socle
- Une armoire de type répartiteur de taille 1 approximative de 0,88 x 0,78 x 0,32m en aluminium avec son socle.

Chaque entreprise sera contactée pour une présentation d'une journée de leur appareil à Strasbourg, après le dépôt des offres. L'appareil devra être programmé en respectant les fonctionnalités du diagramme joint en dernières pages de ce CCTP. Les fournisseurs se chargeront de faire rapatrier à leur charge leur matériel après analyse.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;
- Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;
- Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

6.2 - Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du présent document.

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l'exécution des marchés publics en annexe du présent règlement de la consultation (cf. fichier RC_ANNEXE_DEMAT).

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. **Ainsi, en cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre offre.**

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique (clé USB). Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent document :

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
Service des Achats et de la Commande Publique
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l'acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d'intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l'acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :

[Numéro consultation]_[Numéro du lot le cas échéant]_[Type de document]_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf

Exemple : 24VDS0001_00_AE_DUPONT.pdf (AE = Acte d'engagement, 00 en l'absence de lot)

24VDS0001_01_BPU_DUPONT.pdf (Bordereau des prix pour le lot 1)

En cas d'intervention sur le nommage, il est indispensable d'éviter l'utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l'espace par le tiret du bas «_» et d'utiliser les MAJUSCULES.

Exigences relatives au certificat de signature

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au

format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- France : www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance

- Autre Etat membre de l'Union Européenne : <http://euts1.3xasecurity.com/tools/>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du règlement eIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Il est préconisé d'utiliser l'outil de signature de la plateforme pour nous permettre de vérifier rapidement la validité de la signature électronique (rubrique Outils de signature). Cet outil permet de générer des signatures aux 3 formats : XAdES, PAdES et CAdES. Il est conseillé de choisir le format PAdES (cf. information en annexe de ce document).



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

En application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
1.1-Description technique des caractéristiques du contrôleur	20.0
1.2-Caractéristiques techniques des équipements autres qu'au contrôleur	10.0
1.3-Analyse des échantillons	30.0
2-Prix des prestations	30.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
3.1-Durée de garantie des produits	4.0
3.2-Types de peinture utilisé sur les armoires en aluminium	2.0
3.3-Consommation responsable des emballages dans le cadre de l'exécution du marché	2.0
3.4-Recyclage des matériaux mise en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché	2.0

PRIX DES PRESTATIONS

Pour apprécier le critère du Prix des prestations, il sera tenu compte des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires (BPU). Les offres des candidats seront comparées sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) joint au dossier de la consultation et complété par le candidat. Le DQE et les quantités indiquées sont sans valeur contractuelle, il servira uniquement à comparer les offres des candidats.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans un détail quantitatif et estimatif joint à l'offre seront également rectifiées sur la base des prix indiquées dans le bordereau des prix unitaires. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à mettre en cohérence le détail estimatif avec le bordereau des prix unitaires. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

VALEUR TECHNIQUE

Le critère « valeur technique » sera analysé sur la base du mémoire technique et environnemental et des fiches techniques joints par le candidat dans son offre ainsi que des échantillons transmis par les candidats avant la date limite de remise des offres. Seront analysés les sous-critères suivants :

- **Sous-critère 1.1** : Les candidats donneront une description technique des caractéristiques du contrôleur : le mémoire mentionnera les capacités maximales du contrôleur, la technologie utilisée, le système d'exploitation (propriétaire ou pas), la modularité, la connectique, la facilité d'utilisation et de maintenance (20%).

- **Sous-critère 1.2** : Les candidats détailleront les caractéristiques techniques des équipements autres que le contrôleur (radars, détecteurs etc). Le candidat transmettra à l'appui de son offre les fiches techniques de chacun des produits du BPU et du catalogue de prix joint à ce marché (10%).
- **Sous-critère 1.3** : Suite à la transmission des échantillons il sera fait un test de compatibilité du contrôleur avec le calculateur de gestion du trafic (SEGUR de THALES) et de gestion de la priorité des BUS. Seront valorisés les capacités à compter les véhicules par classe de longueur et de vitesse et la présentation portant sur la démonstration du matériel par l'entreprise, la compatibilité avec le système informatique de télégestion existant (liaison filaire et modem 4G), les comptages par classification, la liaison inter-contrôleurs et la robustesse et le revêtement anti-graffiti des armoires alu et acier inox. (30%)

PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour apprécier le critère relatif aux performances en matière de protection de l'environnement, il sera tenu compte des informations fournies par le candidat dans son mémoire technique et environnemental et dans les fiches techniques, documents joint à son offre. Seront analysés les sous-critères suivants :

- **Sous-critère 3.1** : Les candidats prévoient une durée de garantie des produits et fournitures : seuls seront valorisés les durées proposées supérieures au minimum imposé de 24 mois. (4%)

A noter que si le candidat ne propose pas de durée de garantie supérieure au minimum exigé ou s'il propose une durée égale, la durée minimum sera contractualisée et il obtiendra la note de 0 pour ce sous-critère.

- **Sous-critère 3.2** : Les candidats préciseront les types de peinture utilisés sur les armoires en aluminium, en acier inoxydable et sur les produits du catalogue en précisant l'impact environnemental. Ces éléments devront être apportés dans les fiches techniques qui seront jointes au mémoire (2%).
- **Sous-critère 3.3** : Les candidats détailleront leur consommation responsable des emballages dans le cadre de l'exécution du marché (réduction des emballages plastiques, emballages biodégradables/recyclables, traitement des déchets, etc.) (2%).
- **Sous-critère 3.4** : Les candidats détailleront leur procédure de recyclage des matériaux mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché (traitement des déchets, etc.) (2%)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de mémoire technique et environnemental manquant ou vierge de toute information, ou si les échantillons ne sont pas transmis par les candidats, l'offre sera déclarée irrégulière.

Si le mémoire technique et environnemental est partiellement complété, l'offre sera dévaluée pour le sous-critère concerné.

Si les fiches techniques demandées ne sont pas transmises dans l'offre du candidat, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière mais sera pénalisée sur la note du critère concerné.

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1.1-Niveau de service du prestataire proposé dans le cadre de l'exécution du marché	30.0
1.2-Moyens humains dédiés aux prestations de ce marché	20.0
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

3.1-Consommation énergétique de la prestation	5.0
3.2-Eco-responsabilité des postes informatiques	3.0
3.3-Partage de fichiers et de travail collaboratif	2.0

PRIX DES PRESTATIONS

Pour apprécier le critère du Prix des prestations, il sera tenu compte des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires (BPU). Les offres des candidats seront comparées sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) joint au dossier de la consultation et complété par le candidat. Le DQE et les quantités indiquées sont sans valeur contractuelle, il servira uniquement à comparer les offres des candidats.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans un détail quantitatif et estimatif joint à l'offre seront également rectifiées sur la base des prix indiquées dans le bordereau des prix unitaires. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Le candidat dont l'offre comporte de telles erreurs sera invité à mettre en cohérence le détail estimatif avec le bordereau des prix unitaires. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout BPU manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l'irrégularité de l'offre.

VALEUR TECHNIQUE

Le critère « valeur technique » sera analysé sur la base du mémoire technique et des CV de l'équipe dédiée au marché, documents joints par le candidat dans son offre. Seront analysés les sous-critères suivants :

- **Sous-critère 1.1** : Les candidats détailleront le niveau de service proposé du prestataire dans le cadre de l'exécution du marché, par exemple les procédures d'accompagnements, les délais d'interventions (modifications, correction, etc.), le service de hotline en cas de problème, etc. (30%)
- **Sous-critère 1.2** : Les candidats indiqueront les moyens humains dédiés aux prestations de ce marché. Ils préciseront pour cela :
 - Les qualifications et compétences de l'équipe dédiée au marché (10%)
 - Les expériences et références de l'équipe dédiée au marché (10%)

Ils joindront à leur offre les CV de personnes affectées aux différentes prestations.

PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour apprécier le critère relatif aux performances en matière de protection de l'environnement, il sera tenu compte des informations fournies par le candidat dans son questionnaire environnemental, document transmis au DCE et joint complété par le candidat dans son offre, enrichi de pièces justificatives qui permettront de noter sa part environnementale. Seront analysés les sous-critères détaillés dans le tableau ci-dessus et dans le questionnaire environnemental.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de mémoire technique manquant ou vierge de toute information, l'offre sera déclarée irrégulière.

Si le mémoire technique est partiellement complété, l'offre sera dévaluée pour le sous-critère concerné.

Si le questionnaire environnemental ou les CV des personnes dédiées au marché ne sont pas transmis dans l'offre du candidat ou sont vierges de toute information, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière mais sera pénalisée sur la note du critère concerné.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

A défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution de l'accord-cadre et visés à l'article R2144-7 dudit code.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.pplateforme.alsacemarchespublics.eu

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr